

Résumé des normes et des modalités d'évaluation des apprentissages

Année scolaire : 2024-2025

DOCUMENT POUR ADOPTION

Voici des renseignements au sujet des principales évaluations des apprentissages de votre enfant au cours de la présente année scolaire.

Principales évaluations

À la fin de chaque étape, les élèves seront évalués dans les disciplines tel qu'indiqué dans le tableau au verso. De plus, de façon régulière, le développement des compétences ainsi que les connaissances acquises seront évalués par différents moyens (contrôles, dictées, projets, examens, etc.).

Épreuves obligatoires du Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ)

Fin du 2^e cycle (4^e année) : Les épreuves obligatoires du Ministère (MEQ) en français lecture et écriture seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour 20 % du résultat final.

Fin du 3^e cycle (6^e année) : Les épreuves obligatoires du Ministère (MEQ) en français lecture et écriture et en mathématique pour les deux compétences seront administrées à la fin de l'année scolaire. Celles-ci compteront pour 20 % du résultat final.

Épreuves obligatoires du centre de services scolaire des Draveurs (CSSD)

Fin du 2^e cycle (4^e année) : L'épreuve obligatoire du CSSD en mathématique sera administrée à la fin de l'année scolaire. Celle-ci comptera pour 20% de la dernière étape.

Commentaires sur les apprentissages : Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis et aux progrès de votre enfant. De plus, différents moyens pourront être utilisés pour favoriser la communication avec vous : annotations dans l'agenda scolaire, travaux envoyés à la maison, présentation du portfolio, etc.

Autres commentaires : Tel qu'identifié dans le tableau, *une* des *autres compétences* feront aussi l'objet de commentaires inscrits dans les bulletins : organiser son travail, travailler en équipe.

Précision : Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons. Pour toute autre information au sujet de l'évaluation, n'hésitez pas à consulter l'enseignant de votre enfant.

Le Ministère de l'Éducation du Québec permet aux parents de demander une révision de notes. Les parents auront un délai de 10 jours pour la révision des résultats lorsque le résultat est remis ou déposé sur le portail

Communications officielles de l'année

Première communication écrite	Une première communication comportant des commentaires sur les apprentissages et le comportement de votre enfant vous est remise <u>le 11 octobre 2024.</u>
Premier bulletin	Le bulletin vous sera transmis <u>le 15 novembre 2024.</u> Ce bulletin couvrira la période du 28 août 2024 au 7 novembre 2024 et comptera généralement 20 % du résultat final de l'année. <u>Les rencontres de parents auront lieu dans la semaine du 18 au 22 novembre ainsi que le 21 novembre en soirée.</u>
Deuxième bulletin	Le bulletin vous sera transmis 28 février 2025 Ce bulletin couvrira la période du 11 novembre 2024 au 21 février 2025 et comptera pour généralement 20 % du résultat final de l'année. <u>Les rencontres de parents auront lieu dans la semaine du 24 février au 14 mars 2025 ainsi que le 13 mars en soirée.</u>
Troisième bulletin	Ce dernier bulletin couvrira l'étape 3 qui inclut la période du 25 février 2025 au 20 juin 2025. L'étape 3 comptera généralement pour 60 % de l'année. Ce dernier bulletin présentera le résultat final de l'année. Ce bulletin sera accessible sur le portail Mozaïk parents dans la 1 ^{re} semaine du mois <u>de juillet 2025.</u>



Les résultats inscrits au bulletin

Disciplines :			1 ^{re} étape (20 %)	2 ^e étape (20 %)	3 ^e étape (60 %) (*)
Français, langue d'enseignement	Lire	50 % (1 ^{er} et 2 ^e cycles) 40 % (3 ^e cycle)	✓ (25%)		✓ (75%)
	Écrire	30 % (1 ^{er} et 2 ^e cycles) 40 % (3 ^e cycle)		✓ (25%)	✓ (75%)
	Communiquer oralement	20 % (1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycles)		✓ (25%)	✓ (75%)
Mathématique	Résoudre une situation problème	20 % (1 ^{er} cycle) 30 % (2 ^e et 3 ^e cycles)		✓ (25%)	✓ (75%)
	Utiliser un raisonnement mathématique	80 % (1 ^{er} cycle) 70 % (2 ^e et 3 ^e cycles)	✓ % (25%)		✓ (75%)
Anglais 1 ^{er} cycle	Comprendre des textes entendus	60%		✓ (25%)	✓ (75 %)
	Communiquer oralement (<i>normalement l'oral prend beaucoup de place en anglais</i>)	40 %		✓ (25%)	✓ (25%)
Anglais 2 ^e et 3 ^e cycles	Communiquer oralement en anglais (<i>normalement l'oral prend beaucoup de place en anglais</i>)	50 % (2 ^e cycle) 45 % (3 ^e cycle)		✓ (25%)	✓ (75 %)
	Comprendre des textes lus et entendus	35 % (2 ^e et 3 ^e cycles)		✓ (25%)	✓ (75%)
	Écrire des textes	15 % (2 ^e cycle) 20 % 3 ^e cycle)		✓ (25%)	✓ (75%)
Science et technologie (2 ^e et 3 ^e cycles)		100 %	✓ (20%)	✓ (20%)	✓ (60%)
Géographie, histoire et éducation à la citoyenneté (2 ^e et 3 ^e cycles)		100 %	✓ (20%)	✓ (20%)	✓ (60%)
Éducation physique et à la santé		100 %		✓ (25%)	✓ (75%)
Culture et citoyenneté québécoise		100 %		✓ (25%)	✓ (75%)
Arts plastiques		100 %		✓ (25%)	✓ (75%)
Musique		100 %		✓ (25%)	✓ (75%)
Autres compétences :	Savoir communiquer				
	Organiser son travail		2 ^e et 3 ^e cycle		1 ^{er} cycle
	Travailler en équipe				
	Exercer son jugement critique				
***Programme ILSS (Intégration linguistique scolaire et sociale)	Lire			✓	✓
	Écrire			✓	✓
	Communiquer oralement		✓	✓	✓

Note : pour les matières ou compétences qui ne sont pas évaluées à la 1^{re} étape, la pondération sera de 25% pour le 2^e étape et 75% à la 3^e étape.

***Fin du 2^e cycle (4^e année) :** Des épreuves obligatoires du Ministère en français (20% du résultat final) et du CSSD en mathématique seront administrées 20% du résultat de la 3^e étape.

***Fin du 3^e cycle (6^e année) :** Des épreuves obligatoires du Ministère en français et en mathématique seront administrées. Celles-ci compteront pour 20% du résultat final.

* Des cours d'éducation à la sexualité seront offerts de la maternelle à la 6^e année. Des contenus en orientation scolaire et professionnel (COSP) seront intégrés dans les disciplines du 3^e cycle.

*** Programme ILSS : Un élève allophone scolarisé en français pour la première fois, peut suivre le programme ILSS s'il éprouve des difficultés à suivre le PFEQ. Des modalités particulières sont prévues dans le Régime pédagogique et l'Instruction annuelle pour les élèves bénéficiant des services d'accueil et de soutien à l'apprentissage du français (SASAF). L'élève bénéficie alors d'exemptions aux dispositions relatives aux résultats (article 30.4, RP). Les progrès de l'élève au niveau du programme de français du PFEQ ou autres matières si nécessaires sont alors traduits en cotes. Ce cours permet de poser un regard sur le développement linguistique de l'élève, et non sur sa maîtrise du français selon les attentes du PFEQ et il permet de cibler facilement la prochaine étape pour l'élève à l'aide des paliers de développement.